Les pertes anglaises

Comme on l'a vu hier dans ce journal, le War Office avoue qu'il y a maintenant sur le théâtre de la guerre plus de 20,000 Anglais hors de combat.

Mais est-ce bien toute la vérité ? Et si les pertes réelles ne dépassent pas de beaucoup ce chiffre, à combien du moins s'élève le nombre de ceux qui, épuisés par les fatigues et le climat, sont devenus de véritables invalides ?

Une lettre du général Mac Donald, le successeur du général Wancnoppe, tué à Magersfontein, dit que sur 37 officiers et 3,000 hommes, il n'a plus que 24 officiers et 1,600 hommes aptes au service. De la garnison de Ladysmith, qui comptait 12,000 hommes avant le siège, il n'en reste plus que 6,000 qui sont en train de se remettre lentement.

Lorsque lord Dundonald est entré dans la ville, il n'y avait que 2,000 hommes en état de porter les armes.

Les Anglais ont certainement plus de 100,000 hommes dans l'Afrique du Sud, mais combien de soldats valides y a-t-il dans cette immense armée ? C'est peut-être là une des causes de l'inaction momentanée de lord Roberts.

La concentration des Boers

Londres, 28 mars. — Les journaux publient une dépêche de Lourenço-Marquez, d'après laquelle le ministre de la guerre, à Prétoria, annonce un fait important :

Le commandant Olivier a opéré sa jonction avec les généraux fédéraux Grobler et Lemmer ; ils sont sains et saufs.

Ils sont arrivés maintenant à un point assez septentrional pour dissiper toute inquiétude en ce qui concerne la possibilité de voir leur retraite coupée.

Les Anglais se retirent de Leeuw River dans la direction de Thabanchu.

Toutes les troupes ont quitté la partie méridionale de l'Etat libre, lors de l'occupation de la capitale par les Anglais. On s'attend à ce qu'ils arrivent à Wynburg d'ici deux ou trois jours.

Les généraux Grobler et Ollivier opéreront leur jonction avec le général De Wet et les fédéraux seront alors en mesure d'opposer une résistance efficace à lord Roberts.

LES APPROVISIONNEMENTS DU TRANSVAAL

Bayonne, 28 mars. — Hier, au marché d'Hasparrar, des maquignons étrangers à la localité y sont venus pour la première fois et ont acheté à des prix rémunérateurs une grande quantité de bétail de boucherie, principalement des vaches ; ce bétail a été embarqué à la gare de Cambo sur vingt wagons à destination de Cette pour être dirigé ensuite sur le Transvaal.

Bruit de la mort de Joubert

On télégraphie de Londres :

Une dépêche de source privée annonce que le général Joubert serait mort. Au War office, il a été impossible d'obtenir confirmation de cette nouvelle.

C'est au moins pour la troisième fois que la mort du général Joubert est annoncée, et cette fois, comme les précédentes, la nouvelle arrive de Lourenço-Marquez.

Aux dernières nouvelles précises, concernant le général en chef de l'armée boer, il avait passé à Prétoria après avoir organisé la concentration des forces républicaines à Kroonstad et était reparti pour le nord du Natal où aucune bataille n'a été signalée depuis.

Le général n'aurait donc pas été tué à l'ennemi, si la nouvelle de sa mort est vraie.

Le siège de Mafeking

Une dépêche de Pietermaritzburg, en date d'hier soir, annonce que toutes les permissions accordées aux troupes volontaires de la colonie ont été rapportées ; les volontaires ont reçu l'ordre de rejoindre immédiatement à l'appel au quartier général.

Les mineurs indiens vont être dirigés sur Elandslaagte, où ils seront employés aux mines de charbon. La mine de charbon de Robinson, située à 4 milles au nord d'Elandslaagte sera prochainement, espère-t-on, remise en exploitation.

Une dépêche de Mafeking dit que les Boers ont bombardé de nouveau la place, hier. On dit que les Boers font tout leur possible pour se concilier les indigènes. Le colonel Baden-Powell a réussi à assurer l'alimentation des indigènes enfermés dans Mafeking.

La chaleur est intense ; les troupes et les animaux en souffrent considérablement.

On a reçu lundi soir la nouvelle de l'apparition d'une colonne boer à Wessels-Nek, la station la plus rapprochée d'Elandslaagte, au nord de cette localité.

Dans l'Etat Libre

On télégraphie de Kimberley, à la date de lundi soir, qu'un commando de l'Etat d'Orange s'est emparé de la route de Kimberley à Paardeberg.

Ce commando s'est également emparé d'une ferme, située près de Pandamis fontein. Les Orangistes ont mis là un grand nombre de leurs chevaux au vert.

On pense que ce commando a l'intention de faire un raid, par Jacobsdal, sur la ligne du chemin de fer du Cap à Kimberley.

Mort du général Joubert

La nouvelle officielle

A minuit, l'*Agence Havas* nous télégraphie :

La nouvelle de la mort du général Joubert, commandant en chef de l'armée boer, est confirmée.

La ville de Prétoria, capitale du Transvaal, est en deuil.

Le généralissime est mort hier soir, mardi, à 11 h. 1/2, succombant aux suites d'une maladie d'estomac.

A Londres, tous les journaux consacrent des articles élogieux au général Joubert, qu'ils représentent comme un véritable patriote, un vaillant général et un homme de haute loyauté.

L'OUVERTURE DE L'EXPOSITION

La proposition Berteaux

Paris, 28 mars. — La commission du travail a continué l'examen de la proposition de Berteaux, tendant à déclarer férié le 14 avril prochain, jour de l'inauguration de l'Exposition.

M. Muzet a remis à la commission des protestations des commerçants de détail de Paris, qui réclament contre la prolongation du chômage du jeudi saint au mardi suivant, qui résulterait de l'adoption de la proposition.

Après avoir entendu M. Berteaux qui a défendu son projet, la commission a décidé d'entendre le gouvernement avant de prendre une décision.

La majorité de la commission paraît hostile à la proposition.

LES MINEURS DE DECAZEVILLE

Boniment patronal

Decazeville, 28 mars. — La Compagnie de Decazeville vient de faire afficher sa réponse aux demandes des ouvriers mineurs tendant à l'obtention des libertés syndicale et politique.

Dans cette affiche, la Compagnie dit avoir toujours respecté les conditions d'embauchage et d'avancement des ouvriers et avoir agi conformément à leurs vœux !!

En ce qui concerne la demande d'augmentation de salaires, formulée par les ouvriers, parce que la Compagnie fait de grands bénéfices, la Compagnie rappelle quelle était sa situation en 1892, époque où eut lieu la fusion des deux Sociétés : elle dit que cette fusion s'effectua dans de mauvaises conditions. L'industrie métallurgique, faute de ressources fut près de fermer ses établissements. La mine était compromise, par suite de l'irrégularité du travail, celui-ci étant mal assuré à cause du manque de sécurité régnant dans le pays.

« Depuis, l'usine a été reconstruite sur un plan plus vaste, la production de la houille a augmenté, les chantiers ont été assainis, la population s'est accrue, le travail a pu être assuré ; enfin, le pays s'est développé.

« Mais pour obtenir ce résultat, il a fallu engager annuellement d'énormes capitaux. Les dépenses de l'an dernier ont dépassé les recettes d'un million.

La Compagnie n'a pas attendu la période des bénéfices pour améliorer les salaires. Elle engage les ouvriers à attendre de l'avenir une nouvelle amélioration, provenant de résultats industriels plus favorables. »

Tel est le charlatanesque boniment servi par les patrons miniers à leurs ouvriers. Attendez, leur dit-on et espérez.

En attendant, si les ouvriers meurent de faim, peu importe aux riches exploitants des mines.

L'AMNISTIE

Paris, 28 mars. — La Commission de l'amnistie, réunie sous la présidence de M. Clamageran, a décidé d'abord d'entendre à une prochaine séance, après la discussion du budget, le ministre des finances sur la portée fiscale de l'amnistie.

La Commission a ensuite commencé l'examen de l'article 1er de la proposition votée par la Chambre des députés.

Elle a décidé de renouveler sa demande de renseignements au garde des sceaux sur les bénéficiaires de l'amnistie, tant pour les instances engagées à la suite de l'affaire Dreyfus que sur l'état des condamnés à l'occasion des troubles algériens.

Faits Divers

HORS RÉGION

LE RETOUR DU FORÇAT

Odyssée d'un gamin de Paris

Paris, 28 mars. — Elle est vraiment extraordinaire, et navrante en même temps, l'odyssée de ce gamin de Paris condamné à huit années de travaux forcés pour un crime auquel il avait participé inconsciemment et qui, son temps de bagne accompli, est revenu à la ville natale pour embrasser son père et sa mère.

Nicolas Roucamps avait à peine seize ans ; il était apprenti menuisier et habitait à Grenelle, chez ses parents, de braves ouvriers chargés de famille. Comme il passait un après-midi, devant l'étalage d'un fruitier de son quartier, il aperçut un superbe ananas, doré comme un dôme, et qui s'offrait à lui avec son aigrette de feuilles vertes.

Le jeune Roucamps fut aussitôt possédé du désir fou de s'emparer de ce fruit, de mordre dedans à pleines dents, de le dévorer, de s'en repaître. Le petit apprenti menuisier ne sut point résister à la tentation ; il prit l'ananas et le cacha sous sa veste.

Le mal leur voulut qu'au même instant un inspecteur de la sûreté se trouvât là ; il avait vu Roucamps commettre son larcin et il arrêta le précoce filou.

Traduit devant les tribunaux correctionnels, le petit Nicolas fut condamné à trois mois de prison et, quand il fut rendu à la liberté, il se promit bien de ne plus recommencer.

A quelque temps de là, un dimanche, Nicolas Roucamps se rendait à Chennevières, en compagnie de trois camarades d'atelier.

Les jeunes gens burent un peu plus que de coutume, s'attardèrent et manquèrent finalement leur train. Il leur fallut gagner la gare de Joinville pour rentrer à Paris.

Ils s'engagèrent sur la route et rencontrèrent une voiture de maraîcher, abandonnée par son conducteur. Ils montèrent joyeusement dans le véhicule, fouettèrent le cheval ; mais, ils n'avaient pas fait trois cents mètres qu'un gendarme les arrêtait et verbalisait contre eux.

Ils furent traduits devant la police correctionnelle sous l'inculpation de tentative de vol, et comme Nicolas avait déjà le vol de l'ananas sur la conscience, il se vit gratifier de deux mois de prison.

Libéré, il rencontra, un certain soir qu'il revenait de son travail, un ami de prison. C'était un repris de justice, qui le blagua fortement parce qu'il s'était remis au travail. A quoi bon travailler pour vivre quand il était si facile de se procurer du plaisir en volant !

Et l'ami proposa à Nicolas un coup très fructueux : il s'agissait de dévaliser une église de la banlieue, de dérober les vases d'or, de les fondre et de vendre les lingots. En effet, l'église fut cambriolée sans l'aide de Nicolas, ce qui n'empêcha pas celui-ci d'être arrêté quelques jours plus tard, sur la dénonciation de son prétendu complice.

Au cours de l'instruction qui suivit, le repris de justice fit des révélations stupéfiantes : il se donna comme le chef d'une bande de malfaiteurs dangereux. Bref, Roucamps fut compris dans la bande et condamné à huit ans de travaux forcés.

Au bagne

Il avait dix-sept ans. On l'envoya à la Guyane. Au bagne, il apprit le métier de charpentier et devint un ouvrier tout à fait remarquable. On le citait pour son zèle et sa bonne conduite.

Quand il eut purgé sa peine, comme il ne pouvait quitter la colonie sans y avoir fait un nouveau séjour de huit années — c'est ce qu'on appelle le « redoublage » — il lui fut permis de s'embaucher dans une équipe d'ouvriers travaillant pour le compte d'un constructeur de bateaux, sur le Territoire contesté.

Roucamps devint chef du chantier et gagna bientôt 20 francs par jour. Il écrivit à son père et à sa mère, et apprit que sa sœur était mariée, qu'elle avait 3 enfants et que son mari était mort la laissant dans la misère. L'ancien forçat envoya de l'argent à sa famille et vint en aide à tous les siens autant que cela était en son pouvoir.

Mais un beau jour, il voulut revoir son pays, embrasser son père, sa mère, sa sœur, et faire sauter ses petits neveux sur ses genoux.

Pendant quatre ans, le malheureux résista à l'envie de fuir, de rentrer en France, de serrer les siens dans ses bras.

Un matin, il boucla délibérément sa valise, s'embarqua sur un paquebot anglais, et dit adieu pour toujours au pays où il avait passé douze années de son existence.

Arrivé à Paris, Roucamps fut pris d'une terreur épouvantable.

Si ses parents allaient parler de son retour si les voisins qui se souvenaient de lui allaient le dénoncer ? Ce serait pour lui de nouveau la prison et encore le bagne hideux.

En famille

Il se présenta comme un étranger, dit à ses parents qu'il avait connu sur le Territoire contesté, à Mapa, un nommé Roucamps dont il apportait des nouvelles. C'était à l'heure du dîner et toute la famille était réunie autour de la table.

— Bonjour mesdames, bonjour messieurs. Je viens de la Guyane, commença-t-il.

Il s'arrêta, étranglé par l'émotion. Il aurait voulu se précipiter dans les bras des deux vieillards et leur crier :

— Je suis votre fils ; c'est moi Nicolas !

Il eut assez d'empire sur lui-même pour se contenir, pour se taire, et il reprit d'une voix dolente :

— Je vous apporte des nouvelles de votre fils... vous savez bien, de votre garçon...

Sa sœur le regarda et resta béante...

— C'est sa voix, s'écria-t-elle... Je te reconnais : c'est toi, Nicolas !...

L'ex-forçat fondit en larmes. Une scène que nous n'essaierons pas de décrire se produisit alors.

Quand l'explosion de joie fut passée, le père Roucamps fit entrevoir à son fils les conséquences de sa fugue. Alors, aux premières effusions succéda un désespoir immense. Le fils retrouvé allait être perdu de nouveau, et cette fois pour toujours, si jamais la police le découvrait.

Pendant deux jours, le malheureux n'osa pas sortir. Ses parents, craignant de trahir le secret de sa présence à Paris, ne laissèrent pénétrer personne chez eux.

Cette situation ne pouvait s'éterniser, et Nicolas Roucamps fut le premier à le comprendre.

A la Sûreté

Mercredi, il remit 800 francs à son père, endossa ses vêtements de charpentier, garda 85 francs sur lui et, s'armant de courage, il se rendit au service de la Sûreté, où il demanda à parler à M. Cochefert.

Il raconta tout bonnement son histoire au chef de la Sûreté qui, très ému, s'empressa d'informer M. Lépine.

Le préfet de police pria M. Cochefert de garder l'ex-forçat dans ses bureaux et de ne pas l'envoyer au Dépôt.

M. Lépine a entretenu M. Bérenger, sénateur, divers députés et hommes politiques influents du cas de Nicolas Roucamps. Tout le monde a promis de s'employer pour faire bénéficier celui-ci d'une grâce qui lui permettra de résider à Paris auprès de ses vieux parents.

Depuis cinq jours, Roucamps descend, en compagnie d'un agent de la Sûreté, sur le quai des Orfèvres, se promène, fume, puis rentre dans les bureaux annexes de la préfecture de police où, le soir, sa mère et ses petits neveux viennent le voir. Il n'est donc point prisonnier tout à fait.

On pense que le président de la République se laissera émouvoir par les infortunes réellement touchantes de ce pauvre garçon et qu'il signera prochainement un décret le dispensant de l'obligation de séjour à la Guyane.

DANS LA RÉGION

Les Combats de Coqs

Intéressante réunion du Comité de Défense des « Coqueleux ». — Ordre du jour à la Presse. — Appel aux Municipalités. — Avis important

Hier, mercredi, le Comité de Défense des Combats de Coqs, constitué le 21 mars, a tenu une intéressante séance, à son siège, Brasserie Faidherbe, 30 bis, rue de Tournai, à Lille.

Voici le procès-verbal qui nous est communiqué, de cette réunion :

— « Les pouvoirs du bureau provisoirement élu ont été confirmés par le Comité de Défense réuni ce jour, c'est-à-dire qu'ont été maintenus. Président, M. Cliquennois ; Vice-Président, M. H. Sonneville ; Secrétaire-Général, M. J. Dewailly.

Le Comité s'est adjoint M. Louis Walle, de Wambrechies, ce qui porte à *douze* le nombre de ses membres ; MM. Cliquennois, Sonneville, Dewailly, Lemaire, Gosse de Gorre, Gressier, Gillon, Carlier, Pruvost, Lequesne, Wattine et Louis Walle.

Un volumineux courrier a été ensuite dépouillé. Il contenait des protestations véhémentes contre l'œuvre de la commission dite « protectrice des animaux » et particulièrement des coqs de combat, et des encouragements au Comité de Défense ainsi que des remerciements pour l'action qu'il a déjà exercée.

A noter aussi plusieurs lettres ou télégrammes de députés de la région affirmant leur sympathie aux coqueleux.

Ces diverses communications ont été accueillies avec enthousiasme. Il est désormais acquis que les coqueleux sont bien décidés à résister énergiquement aux mesures arbitraires et provocatrices dont ils sont menacés. A ce point de vue, le Comité de Défense a pris plusieurs résolutions importantes, après avoir posé en principe qu'il recevrait avec plaisir tous les concours qui lui viendraient, sans vouloir mêler en quoi que ce soit la politique à son action.

Enfin, le Comité s'est séparé après avoir voté les trois résolutions suivantes :

I. — A la Presse

Le Comité de Défense des combats de coqs, réuni le mercredi 28 mars, à la Brasserie Faidherbe, à Lille, remercie la presse régionale en général, et en particulier les journaux de Lille qui, sans distinction de nuances et ne se préoccupant que de l'intérêt de leurs concitoyens, ont bien voulu défendre la cause des coqueleux contre les décisions d'une Commission parlementaire qui, sous couleur d'humanité, émet la prétention d'interdire les combats de coqs.

Il les prie de leur continuer leur précieux concours.

II. — Aux Conseils Municipaux

Le Comité de Défense, réuni le 28 mars, à la Brasserie Faidherbe, à Lille, prend la liberté d'attirer l'attention des Assemblées communales de la région du Nord sur le projet de loi qui menace les franchises accordées jusqu'ici aux coqueleux et au nom de plus de cinquante mille amateurs des combats de coqs, au nom de plusieurs milliers de commerçants et de nombreux éleveurs, il leur demande instamment de s'associer aux protestations déjà formulées, à l'unanimité, par les conseils municipaux de Lille et d'Hellemmes, contre le dit projet de loi, les priant d'adresser au président du Comité de Défense 30 bis, rue de Tournai à Lille copie de leur délibération à cet égard.

III. — Aux Coqueleux

Le Comité de Défense, réuni le 28 mars, invite tous les coqueleux de la région du Nord à grouper les protestations de tous les amateurs de combats de coqs de leur entourage et à les expédier, dans le plus bref délai, ainsi que tous renseignements utiles, au président du Comité, Brasserie Faidherbe, 30 bis, rue de Tournai, à Lille.

A cette même adresse sont déposés des exemplaires de protestations à faire signer. Ces protestations seront adressées aux députés de la région du Nord, amis des Coqueleux, pour être transmises à la Commission qui se propose de faire interdire par voie législative les combats de coqs.

Le Secrétaire Général,
J. DEWAILLY.

M. Wattinne qui représente Tourcoing au Comité de Défense, n'ayant pu se rendre à la réunion, avait adressé à M. H. Sonneville le télégramme suivant :

— « Empêchement absolu assister réunion aujourd'hui Vous envoie adhésion complète à toutes vos décisions »

Signé : WATTINNE.

UN GRAND CONCOURS DE PROTESTATION

On nous prie d'annoncer qu'en manière de protestation contre l'interdiction des combats de coqs, un grand concours est organisé pour le 29 avril prochain, à l'Hippodrome Lillois.

Il y aura cinq mille sept cent cinquante francs de prix !

Le rendage aura lieu le lendemain 30 avril à la Brasserie Faidherbe.

Des avis ultérieurs feront connaître les conditions de cet important concours auquel s'efforceront d'assister tous les coqueleux de la région, ne serait-ce que pour manifester leur hostilité et leur indignation contre la loi projetée.

LES CONCOURS

A Billy-Montigny. — MM. les amateurs sont informés que le grand concours de coqs (780 francs de prix), a lieu dimanche 1er avril, chez M. Blequit-Delge, Hôtel du Cerf.

A Mons-en-Barœul. — Dimanche 1er avril, combat chez M. Lagneau, entre la Société du Petit-Saint-Pierre et la Société Mullier, de Fives.

A Anzin. — Une grande réunion est organisée à Anzin, au Café de la Paix, pour le 1er avril.

A Aix. — Le dimanche 8 avril, à Aix, chez Mme Vve Verrier, il y aura 120 francs de prix et la mise sera de [illegible] francs.

A Orchies. — Le dimanche 15 avril, à Orchies, chez Jean Lemaire ; le lendemain 16, à Orchies, chez Louis Cauvain, au Café Universel, il y aura 60 francs de prix.

A [illegible]. — Le 29 avril, chez Mme Vve Martelette-Phillibert, il y aura 300 fr. de prix et la mise sera de 30 fr.

A Bailleul. — Dimanche 1er avril, un grand concours international de coqs, aura lieu au café du Boulevard, à la gare de Bailleul ; 24 sociétés seront admises à y prendre part.

A Fouquières-lez-Lens. — Etablissement Jules Vraut, dimanche 29 avril 1900. Grand concours de coqs entre dix sociétés.

DRAME CONJUGAL

A ROUBAIX

Un mari qui frappe à coups de couteau sa femme et ses deux filles

Un de ces drames du mariage, hélas encore assez fréquents dans notre ville, s'est déroulé hier matin, rue d'Italie, n° 4, à Roubaix.

Un individu marié avec une veuve, mère de cinq enfants, vivant séparé de sa femme depuis neuf mois, a frappé, à coups de couteau cette dernière, une de ses belles-filles, et sa propre fille ; deux des victimes de l'assassin sont en danger de mort.

Voici des détails complets sur cette affreuse tragédie.

Mauvais ménage

Dans la rue d'Italie, au n° 4, près de la rue de Mouvaux, se trouve une épicerie-buvette, tenue par Mme Rossel-Taghon, qui y habite avec ses cinq filles.

Lasse des scènes continuelles et scandaleuses que lui faisait son mari, fatiguée d'être battue et d'être réduite à la misère par un homme qui buvait tout ce qu'il gagnait et ce que gagnaient les autres, Mme Rossel avait fait intervenir la police et depuis environ neuf mois, son mari, Auguste Rossel, avait quitté le domicile conjugal, pour demeurer seul en ville.

Rossel faisait le métier de marchand de poisson ; il avait demeuré quelque temps au Trichon mais depuis quelques jours il habitait rue du Chemin-de-Fer, à la « Nouvelle Clef d'Or », chez M. Agathon Petit.

Bien que séparé de sa femme, Rossel, lorsqu'il avait bu, et cela arrivait fréquemment, venait faire des scènes chez elle et la menaçait de mort.

C'est ainsi que, le vendredi 16 mars, il vint en voiture de place, chez Mme Rossel, et dit en entrant dans la buvette : « Vous aurez bientôt votre affaire réglée ! »

Samedi dernier, il courut après sa femme, rue de Mouveaux, lui arracha son fichu et parla de la tuer ; ce n'est que devant l'arrivée de voisins, qu'il prit la fuite.

A diverses reprises il parla de son couteau, avec lequel il « leur ouvrirait le ventre », etc. etc. Bref, les pauvres femmes ne vivaient plus que sous l'empire de la terreur.

La famille Rossel-Taghon

Mme Rossel, née le 13 novembre 1854, à Aeltre (Belgique) était veuve en premières noces, d'un nommé Willem ; de ce mariage étaient issues quatre filles : Léontine, âgée actuellement de 22 ans, soigneuse ; Clémentine, âgée de 20 ans, ouvrière chez Wibaux-Florin ; Valentine, 19 ans et Albertine, 15 ans.

Il y a onze ans, Mme veuve Willem-Taghon épousa Rossel Auguste Gustave, né le 22 février 1854, à Bruges.

AUGUSTE ROSSEL

De ce mariage naquit une fille, Hélène, âgée aujourd'hui de 10 ans 1/2.

Comme beau-père, Rossel se montra assez dur, pour les fillettes, notamment à l'égard de Valentine qui aidait sa mère dans les travaux du ménage et de l'épicerie.

Il en voulait à cette enfant de ce que, dit-il, elle ne voulait pas lui obéir, mais surtout, disent les voisins, de ce que la jeune fille, qui est très énergique, prenait la défense de sa mère lorsque son mari la battait, et aussi parce qu'elle dévoilait la conduite de son beau-père lorsqu'il buvait et dépensait le produit de sa recette.

C'est surtout à Valentine que Rossel cherchait à faire un mauvais parti, hier, et grâce à l'énergie de l'enfant, son projet fut déjoué.

Avant le crime

Comme nous l'avons dit plus haut, Rossel habitait à la *Nouvelle Clef d'Or*, rue du Chemin de Fer, depuis six semaines.

Hier matin, il se leva vers 6 h. 1/4, et descendit dans la salle d'estaminet où il prit du café. Après avoir absorbé cette consommation, Rossel, qu'on a surnommé *Pichon*, à cause de sa profession, sortit, puis revint quelques instants après et prit un grand genièvre.

Il demanda alors à Mme Petit d'aller lui chercher son panier à poissons contenant son tablier et son couteau, puis il partit. Il était exactement 7 h. moins 1/4.

La préméditation

Ce que nous avons dit plus haut, au sujet des menaces adressées par Rossel à sa famille, indique déjà qu'il était résolu à quelque mauvais coup.

Sous l'influence de l'alcool, le marchand de poisson ramenait toute la colère qu'il avait amassée contre sa femme et Valentine.

Au dire même de ses co-locataires, depuis quelque temps il était sombre, comme en proie à une idée fixe, et presque toujours absorbé dans une constante réflexion.

Le drame

Ayant quitté son domicile, Rossel se dirigea très calme, vers la demeure de sa femme, 4, rue d'Italie.

Il entra au moment où sa belle-fille Léontine se préparait à sortir pour se rendre à son travail, portant en mains sa gourde et son sac à tartines.

La jeune fille, craignant une nouvelle scène, fit un pas en arrière, et lui demanda ce qu'il voulait.

— « Donnez-moi un genièvre, dit-il. »

Pendant que Léontine servait le verre demandé, Rossel pénétrait dans la seconde pièce qui sépare le magasin de la cuisine.

Mme Rossel, se trouvait dans la cuisine et vit venir son mari. Elle vint vers lui en criant : « Vous ne cesserez donc pas de me racasser, allez-vous en ! »

Mais le misérable, sortant de son panier un énorme couteau de boucher, très effilé, sauta sur elle en disant : « Cette fois je vous ai ! » et il lui plongea à quatre reprises différentes, l'arme terrible dans le corps.

La pauvre femme, gravement atteinte, poussa des cris effrayants qui firent accourir ses filles.

La malheureuse Léontine, vint au secours de sa mère, et c'est alors que Rossel, devenu furieux plongea son arme dans le bas-ventre de Léontine.

Comme il revenait sur sa femme, Rossel rencontra sur sa route sa propre fille Hélène, âgée de 10 ans, à qui il porta un coup de couteau qui atteignit la fillette à la main droite, mais peu gravement.

Affolé par les cris des victimes, Rossel tourna sa rage contre sa bête noire, Valentine, qu'il se mit à poursuivre.

La malheureuse fille, acculée dans un coin derrière une cuvelle pleine de linge, allait infailliblement périr, lorsqu'elle eut la présence d'esprit de s'emparer d'une chaise avec laquelle elle para les coups de l'énorme coutelas que brandissait sur elle son beau-père en criant : « C'est toi « Godferdom », qui passeras, il faut que je te tue ! »

Pendant que cette dernière scène se passait, Mme Rossel et sa fille Léontine, l'une bouchant une plaie au flanc d'où le sang s'échappait avec abondance, l'autre soutenant ses entrailles pendantes, sortaient de la maison et essayaient de fuir.

Les voisins, attirés par le tumulte de la scène arrivèrent de suite et l'un d'eux, M. Louis Delescluse, marchand d'articles de pêche et coiffeur 1, rue d'Italie, voyant les deux femmes couvertes de sang, vint à leur secours.

A ce moment Rossel, renonçant à tuer Valentine, sortit de la maison, poursuivi par la courageuse jeune fille qui lui allongea un coup de tison sur la tête.

Voyant M. Delescluse, Rossel lui dit : « J'men vas tout droit au poste ; tiens, v'là mon panier et mon tablier encore neuf ! »

En passant, M. Oscar Destobbelaere, domestique chez M. Casimir Fastenackel, teinturier, rue de Monvaux, et demeurant rue Denfert-Rochereau, 26, au Blanc-Seau, s'empara du couteau que l'assassin avait remis dans le panier.

Deux autres passants, MM. Edouard Ménard, 25 ans, demeurant rue Denfert-Rochereau et Charles Tieleman, âgé de 20 ans, demeurant rue de Mouvaux, 9, accompagnèrent M. Delescluse, pour conduire l'assassin au poste du 2e arrondissement, rue des Arts.

En route, l'assassin fit des déclarations cyniques à ses gardiens ; il demanda à boire un verre de genièvre chez M. Desmarchelier, au coin de la rue de Vivier et de la rue des Arts. Puis il dit : « J'ai vu une affaire de mauvais ménage comme celle-ci dans les journaux ; j'ai fait comme le mari, on pourra bien parler de moi aussi ! »

Les victimes

Pendant qu'on emmenait l'assassin, Mme Claies, demeurant cour Louis frère, rue de Mouvaux, soutenait Mme Rossel, et Mme Bélard, demeurant cour Louis frère, 49, maintenait les intestins de la pauvre Léontine.

Les docteurs Deregnaucourt et Labbe furent mandés en toute hâte et s'empressèrent de venir donner des soins aux blessées.

Mme Rossel, avait reçu quatre coups de couteau : un près du nombril, un à la hanche droite, un au-dessus du pubis, et enfin le plus grave dans les fausses côtes gauches, qui a perforé le poumon.

Léontine, a reçu plusieurs coups dont un terrible près de l'ombilic qui a déterminé une issue du grand épiploon.

L'arme qui a servi d'instrument du crime est un vieux couteau de boucher long de 36 cent. 1/2, avec une lame longue de 21 centimètres et demi, large à la base de trois centimètres.

Elle est recouverte d'une couche de crasse formée de sang de poisson et d'écailles, ce qui pourra déterminer, malheureusement, de l'infection et amener une péritonite.

A 8 heures 1/4 Mme Rossel fut transportée en civière à l'Hôtel-Dieu ; à 9 heures moins le quart, Léontine allait la rejoindre.

La mère occupe le lit n° 17 et la fille le lit n° 5 de la salle Ste Elisabeth.

Les docteurs Bole et Eutruille qui ont examiné les blessées, ne peuvent encore se prononcer sur leur état, mais des craintes sérieuses sont conçues.

Descente du parquet

A 2 h. 48, le parquet de Lille, qui avait été prévenu par dépêche, arrive à Roubaix.

C'est M. Brosson, juge d'instruction, accompagné de M. Alphonse Montaigne, greffier, qui vient diriger l'enquête.

M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, accompagne le magistrat.

M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, attendait ces messieurs à la Gare.

Le Parquet s'est rendu directement à l'Hôtel-Dieu, où M. le docteur Castiaux a procédé à l'examen des victimes.

M. Brosson a pu interroger la jeune Léontine, qui a répondu à ses questions ; mais l'état de Mme Rossel est tel que M. le juge d'instruction a renoncé à l'interroger.

A 3 h. [illegible], M. Brosson s'est rendu au commissariat du 1er arrondissement où il a procédé à l'interrogatoire de l'inculpé qui a tout avoué, sauf la préméditation et qui a fait preuve d'un cynisme complet.

Le magistrat a ensuite recueilli les dépositions des témoins, MMmes Claies, Bélard, Valentine Willem, Hélène Willem, MM. Delescluse, Ménard et Tieleman.

A 4 h. 58 le magistrat prenait le train qui emportait avec lui dans un compartiment de 2e classe n° 166 le prisonnier conduit par 2 gendarmes.

Le départ de l'assassin

Une foule énorme a assisté au départ de Rossel, très connu à Roubaix, surtout aux environs de la gare.

Déjà le drame était su par toute la ville, où l'émotion avait été considérable.

En attendant le départ du train, Rossel fut introduit dans le bureau de la douane. Il avait déjà trouvé drôle qu'on le conduisît à Lille « pour çà !... »

Quelques personnes vinrent le voir, qu'il reconnut très bien.

Tout en fumant une cigarette, il dit à l'un d'eux : « Bonjour Henri, j'viendrai plus boire de coco ! » — A M. Delys, cafetier : « Delys, va m' chercher une portion de jambon pour faire la route ! » — A un autre : « Si j'meurs par là, ça m'évitera d'être enterré par ici. »

Enfin, lorsqu'il entendit venir le train, il dit : « V'la l'train, en route » ; puis il ajouta : « Allons, messieurs, bon amusement ! »

On le voit, Rossel est une brute, que l'alcool a rendu inconscient, et il n'a pas eu un seul mot de regret de son horrible forfait, sauf cependant cette phrase textuelle : « Si c'avait su être Valentine au lieu de l'autre ! Tant pis, j'suis content, j'ai fait mon contentement ! »

G. L.

LES ASSOMPTIONNISTES et la Presse

Les Assomptionnistes contre le « Progrès du Nord » et le « Réveil du Nord ». — Prononcé du jugement

Hier mercredi, a été rendu le jugement dans les deux procès intentés au *Progrès du Nord* et au *Réveil du Nord* par les pères Picard, Bailly, Hippolyte, Saugrain et Debanges les assomptionnistes de Paris.

Le jugement, longuement motivé, intervenu contre le *Progrès du Nord*, relevant les termes des articles parus le 20 novembre 1899 et le 20 janvier 1900 déclare qu'ils visaient toute la congrégation des Assomptionnistes, qu'aucun des plaignants n'y avait été désigné personnellement et qu'il n'y a pas lieu d'attribuer au journaliste l'intention délictueuse d'attaquer principalement les quatre religieux qui poursuivent aujourd'hui.

La congrégation entière aurait pu seule se plaindre mais comme c'est une société irrégulière et déclarée dissoute par la justice, la demande est non recevable actuellement.

Le jugement retient, par contre, les cinq articles des 3 et 4 janvier, des 17, 21 et 25 janvier 1900, où les requérants sont traités d'escrocs, de moines dignes du bagne, etc., la diffamation et les injures par la voie de la presse y sont suffisamment caractérisées.

Un autre article du 22 février est écarté parce que le passage injurieux n'était pas transcrit dans l'assignation ; il ne saurait, par suite, servir de motif à la poursuite.

Sur l'application de la peine, le jugement est très intéressant dans ses considérants :

— Il y a lieu de tenir compte, dit-il, de ce que tous les articles incriminés ont été publiés à l'occasion de poursuites exercées par le parquet contre la société des Assomptionnistes, possédant des journaux, se mêlant vivement à la politique et prenant même part, dans sa presse, aux polémiques journalières ; que ce sujet s'imposait à l'attention publique ; que ces circonstances constituent, au profit du journaliste, une excuse de provocation tout au moins morale.

M. Dugardin, gérant du *Progrès du Nord* est en conséquence, acquitté pour les deux articles du 20 novembre et du 20 janvier. Il est condamné pour les autres en 16 francs d'amende.

Le tribunal dit qu'il n'y a pas lieu d'allouer de dommages-intérêts.

Le tribunal ordonne toutefois que le jugement sera inséré dans le *Progrès* dans la huitaine, après qu'il sera devenu définitif « ce qui, ajoute-t-il, constituera une réparation suffisante du préjudice causé. »

En ce qui concerne notre journal le *Réveil du Nord*, le président déclare que « pour les mêmes motifs, » le jugement renvoie notre gérant et ami Pioteix des poursuites intentées par les pères Picard et autres qui ne sont pas nommément désignés et écarte les articles des 20 décembre 1899 et 8 janvier 1900.

Pour les autres articles des 30 novembre 1899, 3, 4 et 13 janvier 1900, le tribunal acquitte du chef de diffamation et ne retient que le délit d'injures à l'égard des plaignants.

Le *Réveil du Nord* est condamné à 16 fr. d'amende.

Comme pour le *Progrès du Nord*, le tribunal dit qu'il n'y a pas lieu d'allouer des dommages-intérêts aux pères assomptionnistes. Toutefois, le jugement devra être inséré dans le *Réveil du Nord*.

Les bons pères assomptionnistes, réclamaient au *Progrès du Nord* et au *Réveil du Nord*, la somme de 10,000 francs à chacun à titre de dommages-intérêts.

Quelle amère déception !!!

L'EPIDEMIE DE LA GARNISON D'ARRAS

Conformément aux ordres du ministre de la guerre, M. le médecin inspecteur-général Dujardin-Beaumetz, a procédé à une enquête sur l'état sanitaire de la garnison d'Arras.

M. Dujardin-Beaumetz a quitté Arras, hier à 2 h. 1/2, pour rejoindre Paris.

Son rapport constate que l'épidémie de grippe et de méningite qui sévissait dans la garnison d'Arras est en pleine décroissance, tant au point de vue du nombre de cas qu'à celui de leur gravité, et qu'elle ne présente plus un caractère alarmant.

Au 3e régiment du génie, où l'épidémie est terminée depuis une quinzaine de jours, l'état sanitaire est très satisfaisant.

Au 33e d'infanterie, l'amélioration de la situation générale est manifeste. Aucun malade sérieux n'est entré dans les infirmeries depuis le 26 mars ; aucun réserviste n'a été atteint.

Conformément aux propositions du médecin-général, le ministre de la guerre a prescrit l'allocation extraordinaire aux troupes de la garnison d'un supplément de ration de chauffage et de viande fraîche et l'allocation d'une ration journalière de thé.

Dans une réunion tenue avant-hier après-midi, à la préfecture du Pas-de-Calais, le Conseil départemental d'hygiène s'est, lui aussi, spécialement occupé de l'épidémie de la garnison.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A LILLE

Une victoire ouvrière

Les ouvrières de la maison Thierry se sont réunies hier matin au *Père Lachaise* et ont envoyé auprès des patrons une délégation qui n'a pas abouti.

A midi, elles ont tenu une nouvelle réunion à la Maison du Peuple, dans laquelle elles décidèrent d'envoyer une nouvelle délégation, accompagnée d'un membre de la chambre syndicale.

La nouvelle délégation, accompagnée du citoyen Inghels, a eu une entrevue hier soir, à 7 heures, avec les patrons.

Après un exposé des revendications par le citoyen Inghels et un échange d'explications de part et d'autre, les patrons ont consenti à donner sur tous les points satisfaction aux ouvrières.

1° Suppression totale des amendes infligées dans l'atelier.

2° En ce qui concerne les retards pour l'entrée du matin qui est fixée à 6 heures 1/2, autorisation de pouvoir commencer à sept heures, afin d'éviter une demi-journée de perte.

3° Augmentation de deux centimes à l'heure pour les ouvrières et apprenties.

Enfin, et où était la question principale, les ouvriers ne feront pas la journée de onze heures au lieu de 10 au même salaire. Cette heure supplémentaire lui sera payée.

Dans une troisième réunion tenue hier soir à la Maison du Peuple, les ouvrières, après avoir eu connaissance de la décision des patrons, ont décidé de reprendre le travail ce matin.

A TOURCOING

Une nouvelle grève s'est déclarée hier, à quatre heures de l'après-midi, chez MM. Réquillart et Guénot, rue de Bouirnes.

Neuf bâcleurs ont quitté le travail. Ils demandent à ne travailler que onze heures au lieu de douze et à avoir un bâcleur en plus.

A l'établissement Loridan la situation n'a pas changé. Une partie des ouvriers en chômage ont été occupés hier à l'usine.

Dernière Heure

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

L'ÉCHEC ANGLAIS A LADYBRAND

Londres, 28 mars. — Nous avons annoncé hier que les Anglais avaient été chassés de Ladybrand par les Boers.

Les Anglais ne sont restés qu'une heure dans la ville. Ils ont perdu cent hommes, faits prisonniers. Les Boers n'ont subi aucune perte.

Les Anglais se sont enfuis dans la direction du Basutoland.

LE SUCCESSEUR DE JOUBERT

Krüger général en chef

On annonce que c'est le président Kruger qui va prendre le commandement en chef de l'armée boer, en remplacement du général Joubert.

Kruger jouit d'un grand prestige militaire ; il commanda en chef les troupes sud-africaines avant le général Joubert. C'est lui qui dirigea le soulèvement en 1881.

Le général boer Delarey est malade à Kroonstad.

Saisie d'un navire

Durban, 28 mars. — Un caboteur Matabelé, a été saisi par la canonnière la *Magicienne* et amené à Delagoa Bay, sous l'inculpation d'avoir en battant pavillon britannique trafiqué pour le compte du Transvaal.

Le succès du général Olivier

A Londres, l'opinion publique se montre furieuse contre le général French qui avant-hier a laissé passer un convoi boer de 800 wagons sous la conduite du général boer Olivier sans lui infliger aucune perte.

Les boers sont parvenus à faire un très difficile mouvement de flanc, en trompant l'attention d'une force ennemie énormément supérieure à la leur.

La destruction des mines

Une dépêche à l'*Agence Reuter* déclare que les Boers attendent d'excellents résultats de la destruction de toutes les mines de charbon.

On a déjà fait sauter avec la dynamite, 3 puits de descente dans les mines de Dundee, de sorte qu'on ne pourra utiliser ces mines avant trois mois.

On fait des préparatifs pour détruire toutes les mines dans le nord du Natal.

D'autre part, on annonce du Cap que 75 boites de dynamite enfouies par les Boers, ont été découvertes au nord de Kimberley, cent mille cartouches auraient été découvertes à Boshof.

Les troupes anglaises

Une dépêche de Bloemfontein déclare que la période d'inaction des troupes britanniques va bientôt finir. On fait avancer des régiments au nord de Bloemfontein, on accumule des approvisionnements tout le long du chemin de fer.

Les troupes dit la dépêche, sont pleines d'enthousiasme ; les chevaux sont également en bon état.

GRAVE COLLISION DE TRAINS

Glasgow, 28 mars. — Deux trains de voyageurs ont eu une collision ce matin. Il y a trois morts et dix-sept blessés dont plusieurs grièvement.